

## Alouette hausse-col, *Eremophila alpestris* (Linné 1758)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Alaudidés

### Description de l'espèce

Alouette de taille moyenne, très caractéristique. Elle présente en effet des plumes allongées « en cornes », de part et d'autre de la calotte, de couleur noire. Celles-ci sont plus marquées chez le mâle que chez la femelle. Ces plumes sont bien marquées chez l'adulte, notamment au printemps. De plus, la tête est teintée de jaune pâle. Le dessus, brun gris, est finement strié de brun noir, tandis que les parties inférieures sont blanches, avec des stries beige sur les flancs. Enfin, un « loup » noir barre les yeux et se prolonge sur les joues, de même que l'adulte possède une bavette noire. En hiver, ces couleurs s'estompent et les « cornes » ne sont plus aussi longues. Le jeune est densément marqué de taches blanches et noires, mais celles-ci disparaissent rapidement, si bien que dès leur premier hiver, ces oiseaux ressemblent à l'adulte en plumage internuptial.

La mue des adultes est complète. Elle démarre parfois dès juin et s'achève entre mi-septembre et début octobre. Chez les jeunes aussi, la mue, post-juvénile, est complète. Elle commence peu de temps après l'envol, entre juillet et mi-août et s'achève entre fin août et mi-octobre, en fonction de la date de naissance des oiseaux [bg7].

Le chant, assez mélancolique, est une brève strophe rapidement débitée et s'accéléralant, rappelant un peu celle de l'Alouette calandrelle *Calandrella brachydactyla*. Le cri est assez cristallin, aigu rappelant parfois celui du Bruant des neiges *Plectrophenax nivalis* (JCR, CD3/pl.43).

Longueur totale du corps : 16 à 19 cm. Poids : 30 à 47 g.

### Difficultés d'identification (similitudes)

Posée, l'espèce est facile à distinguer des autres alouettes européennes (en Afrique du Nord vit l'Alouette bilophe *E. bilopha* qui lui ressemble).

En vol, si le masque facial n'est pas vu, l'identification est plus délicate, surtout si le cri n'est pas entendu.

### Répartition géographique

De nombreuses sous-espèces (au moins 42 !), se répartissent à travers une large aire de reproduction. Celle-ci va de l'Alaska, couvre une très grande partie de l'Amérique du Nord, le Mexique à l'est des Andes en Colombie, pour ce qui est du Nouveau Monde. Dans l'Ancien Monde, hormis une petite population en Afrique du Nord (Maroc), l'espèce se rencontre dans la partie septentrionale et centrale de l'Europe (Scandinavie, montagnes de l'Europe de l'Est en petit nombre, Sibérie jusqu'en Anadyr) et du Moyen-Orient et de la Turquie à travers l'ensemble de l'Asie centrale jusque dans l'ouest de la Chine, l'Himalaya et le nord de l'Inde [1].

Les oiseaux d'Europe sont de la sous-espèce *E. a. flava*.

En France l'espèce est une hivernante rare. Les oiseaux sont probablement originaires de Scandinavie (et peut être de Russie). De petits groupes hivernent dans le nord de la France, principalement dans le Nord/Pas-de-Calais, le littoral Picard, puis plus sporadiquement encore, en Basse-normandie (baies des Veys et du Mont-Saint-Michel). Plus à l'ouest, elle est très rare (Bretagne, littoral atlantique jusqu'en Vendée). Elle est occasionnelle à l'intérieur des terres [3 ; bg19].

### Biologie

#### Ecologie

En période de reproduction, l'espèce se tient le plus souvent en altitude : pâturages d'alpages, zones dénudées, rocaïlles, éboulis, sont des milieux souvent fréquentés en Afrique du Nord et en Europe centrale. Dans la région arctique, c'est une espèce de toundra de plaine et de montagne. En Asie centrale, on la rencontre volontiers dans la steppe et les régions sub-désertiques. Parfois également dans des paysages agricoles (Amérique du Nord).

En hiver, les populations hivernantes d'Europe du Nord-Ouest fréquentent principalement les zones littorales, dans les milieux de dunes grises ou de galets, d'estrans avec des prés salées, parfois de prairies côtières et de lagunes.

L'alouette hausse-col est une espèce de milieu ouvert et il semble qu'elle affectionne les zones de végétation rase, souvent clairsemée.

#### Comportement

Dès la fin de l'été, les oiseaux du nord de l'Europe et de Sibérie occidentale quittent leurs lieux de reproduction pour rejoindre les rivages de la mer du Nord et de la Baltique. Le passage et l'arrivée des hivernants dans ces régions se produit entre la mi-octobre et la mi-novembre. C'est également à cette période qu'arrivent les maigres contingents d'oiseaux hivernant en France. Parfois même plus tard, au cœur de l'hiver, à la faveur d'une vague de froid.

L'espèce est assez grégaire et les groupes hivernaux comptent entre quelques unités et jusqu'à quelques dizaines d'individus.

Le départ des hivernants en France se fait dès le début de février, mais progressivement au cours de ce mois et en mars. Des oiseaux ou de petits groupes sont pourtant régulièrement vus assez tardivement dans le nord de la France, jusqu'à la mi-avril. D'exceptionnels attardés ont été notés en mai et juin. Le retour sur les sites de reproduction s'observe dès la fin avril en Norvège et la seconde quinzaine de mai en Sibérie. Les mâles arrivent sur les sites avant les femelles.

### Reproduction et dynamique des populations

Le couple semble monogame et uni au moins pour la durée de la nidification. Une, parfois deux pontes sont produites au cours de la saison ; la première déposée dans la dernière semaine de mai, la seconde fin juin.

La femelle construit seule le nid. C'est une simple excavation garnie de brindilles, de racines, de débris végétaux et parfois de petites pierres placées autour de celle-ci. Les œufs, de couleur variable (souvent blanc verdâtre et fortement tachetés), sont au nombre de deux à quatre. L'incubation dure 10 à 11 jours et incombe uniquement à la femelle. A la naissance, les jeunes, nidicoles, sont nourris par les deux parents. Ils quittent le nid entre 9 ou 12 jours, mais ne volent pas avant 16 ou 18 jours.

Le succès global de reproduction n'est pas connu en Europe, il se situe entre 48% et 53%, parfois moins en Amérique du Nord [bg7].

La longévité de cette espèce peut atteindre 8 ans dans la nature.

### Régime alimentaire

L'Alouette hausse-col est principalement insectivore en été, tandis qu'elle devient surtout granivore en hiver. Acridiens, diptères, coléoptères, lépidoptères sont au menu estival sur les sites de reproduction. C'est en groupe, à terre, que les alouettes se nourrissent en hiver de graines, principalement de graminées.

Sur les estrans sableux et les dépressions des cordons de galets, l'espèce consomme les graines des halophytes locales (*Salicornia sp.*, *Suaeda maritima*, *Halimione portulacoides*, *Crambe maritima*) ainsi que celles des plantes supra-littorales comme *Rumex patientia*. De petits mollusques ou crustacés semblent également faire partie de son régime alimentaire local [4; 5].

### Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1130 - Estuaires (Cor. 13.2 et 11.2)

1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (Cor. 14)

1150 - Lagunes côtières (Cor. 21)

1160 - Grandes criques et baies peu profondes (Cor. 12)

1210 - Végétation annuelle des laisses de mer (Cor. 17.2)

1220 - Végétation vivace des rivages de galets (Cor. 17.3)

1310 - Végétation pionnière à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (Cor. 15.1)

1320 - Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*) (Cor. 15.2)

1330 - Prés-salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*) (Cor. 15.3)

2110 - Dunes mobiles embryonnaires (Cor. 16.211)

2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches) (Cor. 16.212)

2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (Cor. 16.22)

2140 - Dunes fixées décalcifiées à *Empetrum nigrum* (Cor. 16.23)

2150 - Dunes fixées décalcifiées atlantiques (*Caluno-Ulicetia*) (Cor. 16.24)

### Statut juridique de l'espèce

L'Alouette hausse-col est une espèce protégée (article 1 et 5, arrêté du 17 avril 1981), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne.

### Présence de l'espèce dans les espaces protégés

De par sa répartition limitée dans l'hexagone, le nombre de sites protégés accueillant l'Alouette hausse-col est faible. On peut néanmoins citer les ZPS suivantes où elle observée régulièrement : cap Gris-Nez et estuaire de la Canche, tous deux dans le Pas-de-Calais, les estuaires picards (Somme et Authie), dans la Somme, la baie des Veys, Manche et Calvados, de même que la baie du Mont Saint-Michel. Les zones d'hivernage au nord de la baie de Canche (notamment entre Boulogne-sur-Mer et Dunkerque), sont moins protégées, sauf la réserve du Platier d'Oye et ses environs, Pas-de-Calais, qui abritent régulièrement des hivernants.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Cette alouette ne figure pas parmi les espèces menacées au niveau européen et son statut est considéré comme favorable [bg2]. A l'échelle de ce continent, la population nicheuse est évaluée entre 2,2 et 6,6 millions de couples.

Cependant, la Turquie qui compte de deux à six millions de couples, draine l'essentiel des nicheurs, mais cette population n'a pas de rapport avec celle du nord de l'Europe et de la Russie. Hormis ce dernier pays, qui abrite entre 130 000 et 500 000 couples, les effectifs des pays scandinaves sont plus modestes : 1 000 à 5 000 couples en Norvège, 150 à 250 en Suède, zéro à dix en Finlande. Cependant dans les deux premiers pays, les effectifs sont en diminution.

L'espèce est considérée comme vulnérable au niveau national [bg53].

En France, l'espèce semble avoir été depuis longtemps présente en faible nombre pendant la période hivernale. C'est au tournant de l'hiver 1962/1963 que les effectifs ont un peu augmenté [bg19]. Cette augmentation s'est ressentie pendant les années 1980 et 1990 (sans doute jusqu'à 400 individus au cours de l'hiver 1997/1998), mais depuis lors – à la suite d'hivers plus doux ? – ceux-ci ont nettement marqué le pas. L'espèce n'hiverné plus en baie de Seine, et au début des années 2000, seuls la baie de Somme et le secteur du Platier d'Oye accueillent régulièrement des oiseaux. Les effectifs atteignent alors à peine les 100 individus. Cependant des fluctuations annuelles d'effectifs ne sont sans doute pas étrangères à cet hivernage qui apparaît jusqu'alors un peu en « dents de scie ».

## Menaces potentielles

La modification des milieux de prés salés joue sans doute un rôle important, avec l'enherbement de certaines zones jusqu'alors quasiment dénudées de végétation. Un autre facteur négatif est sans doute la fréquentation humaine en augmentation sur le littoral. Sur les prés salés du Platier d'Oye, touristes et chasseurs perturbent fréquemment les zones de prés salés où séjournent les alouettes.

## Propositions de gestion

Le maintien des milieux intertidaux, de prés salés et de dunes fixées est favorable à l'hivernage de l'Alouette hausse-col. Des mesures simples de limitation d'accès devraient être mise en place, comme le permet l'Arrêté de Protection de Biotope de la rive sud de la baie de Somme.

Ces mesures sont également favorables à d'autres espèces de ces types de milieux, comme la Linotte à bec jaune (*Carduelis flavirostris*), le Bruant des neiges...

## Etudes et recherches à développer

Aucune étude particulière sur les exigences écologiques de l'Alouette hausse-col en France n'a été réalisée. Le suivi de la population hivernante française n'est pas complet. Hormis des recensements incidents, il n'y a pas de suivi d'effectifs au cours de l'hiver. Il semble pourtant que les oiseaux bougent d'un site à l'autre, au cours de l'hiver. De plus il serait judicieux de connaître l'origine des oiseaux hivernants en France et de savoir dans quelle mesure ils sont fidèles, d'une année sur l'autre, à leurs sites d'hivernage [bg53].

Il serait également utile de mettre en place un suivi des passereaux hivernants (alouettes, Pinson du nord *Fringila montifringila*, Bruant des neiges,...), car il a été mis en évidence en Europe occidentale des déclinés liés à la dégradation des conditions de ressources alimentaires pour plusieurs espèces granivores hivernantes, dont l'Alouette hausse-col [2].

## Bibliographie

1. DEL HOYO, J., ELLIOTT, A. & CHRISTIE, D.A. (2004).- *Handbook of the birds of the world : Cotingas to Pipits and Wagtails*. Vol. 9. ICBP. Lynx Edicions, Barcelona. 864 p.
2. DIERSCHKE, J. & BAIRLEIN, F. (2003).- Why did granivorous passerines wintering in Wadden Sea salt marshes decline? *Ardea* 90(3): 471-477.
3. MICHELAT, D. (1998).- Hivernage de l'Alouette hausse-col *Eremophila alpestris* en France continentale. *Ornithos* 5(2): 88-89.
4. MOUTON, J. & TRIPLET, P. (1984).- Notes sur les stationnements de l'Alouette hausse-col *Eremophila alpestris*, du Bruant des neiges *Plectrophenax nivalis* et de la Linotte à bec jaune *Acanthis flavirostris* sur le littoral picard (Somme). *Picardie Ecologie* 2(1): 54-58.
5. SUEUR, F. & TRIPLET, P. (1999).- *Les oiseaux de la Baie de Somme. Inventaire commenté des oiseaux de la Baie de Somme et de la Plaine Maritime Picarde*. SMACOPI, Groupe Ornithologique Picard, Conservatoire Littoral, Réserve Naturelle de la Baie de Somme. 510 p.